



# DÉBAT PUBLIC PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES



**cndp**  
Commission particulière  
du débat public  
Projet de parc éolien  
en mer des Deux Côtes

**Réunion de clôture**  
**7 septembre 2010 – Le Tréport**

# Programme de la réunion

- **Présentation des enseignements du débat** CPDP 20'
- **Échanges avec le public** 20'
- **Enseignements et propositions du maître d'ouvrage** LCV 20'
- **Échanges avec le public alternés avec les interventions d'acteurs** 2h

# Un débat suivi et argumenté, passionné et chargé d'émotion

## *Quelques chiffres sur les moyens d'information :*

- Appui sur les acteurs pour diffuser l'information
- Bureau au Tréport ouvert au public
- 110000 journaux du débat n°1 et synthèses du dossier du maître d'ouvrage boîtés et 30000 distribués en mairie
- 13300 tracts distribués
- 3000 affiches chez les commerçants
- 220 affiches en mairie
- 4 jeux d'exposition
- 400 articles de presse

# Un débat suivi et argumenté, passionné et chargé d'émotion

Des expressions majoritairement plus opposées au projet en réunion publique ; des avis plus nuancés dans les cahiers d'acteurs et sur Internet

Quelques chiffres sur la participation :

- 12 réunions publiques précédées de permanences
- 4500 participants (1500 en réunion, 3000 sur internet)
- 50 intervenants en tribune
- Temps de parole :
  - Public : 28%
  - Intervenants en tribune : 23%
  - MO : 28%
  - CPDP : 21%
- 160 questions (Système questions/réponses) et 310 avis et commentaires
- 30000 visites du site internet (moyenne 7')

# Un contexte du débat critiqué : calendrier, zones, nombre de projets, cadre législatif

- Critique d'un débat sur un projet et non sur un schéma général d'implantation de l'éolien en mer (concertation sur les façades maritimes)
- Forte crainte d'une multiplication de projets en Manche Est (appels d'offres, objectif Grenelle : 6000 MW)
- Taxe : imprécisions qui créent des inquiétudes
  - 1/2 aux communes : critères à revoir (trait de côte au lieu de population)
  - 1/2 au département du point de raccordement (Seine-Maritime) : l'amendement à la loi pêche affecte 35% aux comités de pêche régionaux porteurs de projets

# Forte demande d'ancrer le projet dans le territoire

- **Demands répétées pour une participation de la population à la définition du projet, à son financement et pour des retombées économiques et sociales réelles (financement citoyen, public/privé)**
- **Crainte d'être défavorisés** (manque d'équité dans la répartition de la production d'énergie sur le territoire : la région a assez "donné")  
**couplée avec une impression d'abandon de la part des élus**

# Controverse sur la place de l'éolien dans la production électrique française

- la nécessité de développer l'éolien est discutée : le choix français du nucléaire conduit à penser qu'on peut se passer d'autres énergies ; certains voient dans l'éolien la possibilité de se substituer progressivement au nucléaire
- *Doutes sur*
  - la capacité de l'éolien à contribuer à la lutte contre les GES (fabrication, transport, assemblage...) et interrogation sur le besoin de compléter avec une production thermique (non jusqu'à 20000MW, répond RTE) ; certains argumentent sur une énergie propre, non productrice de déchets et dont la source est inépuisable et gratuite
  - le taux d'efficacité de l'éolien (42% contre 85% pour le nucléaire)

# Critique et réticence à confier à un opérateur privé la production d'énergie, d'intérêt général

- Crainte exprimée sur la pertinence de confier la production d'énergie à un opérateur privé
- Surcoût jugé trop élevé et injuste : augmentation de la CSPE pour financer des intérêts privés (coût de rachat de l'éolien fixé à 0,13€ alors que le prix du marché est de 0,05€)
- Craintes sur le démantèlement des parcs en mer (friche industrielle en mer), malgré l'obligation de l'opérateur de fournir des garanties



## Vive opposition des pêcheurs (1)

*Les pêcheurs expriment leur opposition et craignent :*

- la suppression d'une zone de pêche importante (72km<sup>2</sup>)
- la perte d'emplois directs et indirects
- l'impossibilité de chaluter
- les perturbations liées aux travaux – migration des bancs de poissons, zones de frai

*Ils réfutent l'idée d'une diversification ou reconversion.*

## **Mais, si le projet leur est imposé, ils posent leurs conditions**

- concertation sur l'implantation du parc et sa forme, sur l'immersion de récifs artificiels
- interdiction de toute pêche à l'intérieur du parc (Grande Commission Nautique)
- câbles de qualité ensouillés profondément (Grande Commission Nautique)
- collaboration pour la définition et le suivi des études
- indemnisation pour la phase chantier
- augmentation des quotas en cas d'augmentation de la ressource dans le parc (Europe)
- reversement garanti aux comités de pêche (pêcheurs sur place et à l'année en priorité) (Etat)

**La Compagnie du Vent a répondu aux demandes qui sont de son ressort**

# La sécurité, un élément majeur très présent dans le débat

## *Les pêcheurs, plaisanciers et riverains redoutent :*

- **risques de collisions** notamment en raison de la **proximité du rail de la Manche très fréquenté** (multiplication d'écueils, perturbation des appareils magnétiques, attrait pour la plaisance...)
- **risques de pollution** (phase chantier + risque de marée noire)
- **la présence de mines : incertitude sur la position de la Préfecture Maritime**

# L'impact du projet sur les paysages : un débat passionné, des discours différents, des ressentis personnels

## ● *Visibilité de jour :*

- dégradation catastrophique et irrémédiable d'un paysage exceptionnel pour les uns (zone industrielle en mer)
- les éoliennes sont belles en elles-mêmes et plus esthétiques qu'une centrale nucléaire pour les autres
- les simulations de La Compagnie du Vent ne convainquent pas,

## ● *Impact lumineux de nuit :*

- crainte d'une présence lumineuse et d'un clignotement permanent (guirlande de Noël)

- demande de synchroniser les feux

# Demande très forte de retombées économiques et d'emplois locaux

- Les emplois annoncés doivent être comparés aux emplois perdus
- Retombées économiques locales et emplois pour le territoire : condition sine qua non des acteurs socio-économiques pour soutenir le projet (demande de garanties)
- Pour créer une filière de fabrication (et pas seulement d'assemblage), il faut 200 éoliennes/an pendant 3 ans ; quel engagement du MO pour favoriser une filière locale en valorisant les savoir-faire existants, compte tenu de l'avance étrangère ?
- Formation : deux pôles déjà à l'oeuvre et d'autres en projet

# L'impact du projet sur la faune, la flore et le trait de côte : un sujet très controversé et en attente d'études approfondies

- Craintes de perturbation de la migration des oiseaux, accrues par le risque de multiplication de parcs en **Manche-Est** (France et Angleterre)
- Craintes de perturbation du milieu sous-marin, à cause des travaux (panache turbide au pied des éoliennes) et de modification de la ressource halieutique et benthique
- Craintes de modifications hydrosédimentaires

Les études de La Compagnie du Vent étant critiquées, les professionnels demandent à être associés à l'élaboration des protocoles d'études et à leur suivi (GIS)

# **Crainte d'une baisse d'activité ou nouvel élan touristique ?**

**Les touristes viennent pour admirer une nature préservée : plusieurs professionnels du tourisme et des participants craignent une baisse d'attractivité à cause de la réduction de l'activité du port de pêche du Tréport et de la dénaturation des paysages**

**D'autres estiment qu'un parc éolien peut susciter une curiosité touristique et devenir un nouveau lieu d'attraction (tourisme industriel)**

# Craintes d'une baisse de l'immobilier

**Inquiétude d'une dégradation du marché immobilier à l'annonce d'un parc éolien en mer pour les uns (la seule étude produite ne convainc pas) ; certains propriétaires demandent des garanties contre la dévalorisation éventuelle de leur bien**

**d'autres constatent que les craintes exprimées lors de la construction de Penly ne se sont pas avérées exactes**



# L'exemple du Danemark, principale référence dans le domaine mais considérée comme non transposable

- Manche plus étroite et beaucoup plus fréquentée
- types de pêches différents
- ressource halieutique différente
- couloirs de migration d'oiseaux plus importants

Néanmoins il a fourni des éléments de comparaison, une base d'observation, de bonnes pratiques dont on peut s'inspirer (concertation, investissement citoyen...)

# Les suites du débat

- **19 octobre : publication du compte rendu du débat par la CPDP et du bilan par la Commission nationale du débat public**
- **La Compagnie du Vent dispose de 3 mois pour annoncer le principe et les conditions de poursuite du projet : poursuite, abandon, modification**



# DÉBAT PUBLIC PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES



**cndp**  
Commission particulière  
du débat public  
Projet de parc éolien  
en mer des Deux Côtes

**Réunion de clôture**  
**7 septembre 2010 – Le Tréport**